Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 26/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_157-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_157

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Désignation complémentaire des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs / SICTIAM

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Marie-Christine GUIOL pouvoir à Lisa CHAUVIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MARIA

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 26/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_157-DE

Avec le renouvellement des instances communautaires suivant les élections de 2020, les Assemblées nouvellement installées doivent, dans les meilleurs délais, procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs, en application de l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

S'agissant du SICTIAM, Dracénie Provence Verdon agglomération a désigné par délibération C_2020_ 113 en date du 10 septembre 2020, un délégué titulaire en la personne de Monsieur Daniel MARIA, et un délégué suppléant, en la personne de Monsieur Olivier POMMERET.

Or, les statuts modifiés du SICTIAM prévoient que « chaque EPCI à fiscalité propre est représenté par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants ». Il convient donc pour l'agglomération de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, en complément des désignations en date du 10 septembre 2020, afin de porter le nombre de représentants à un total de 3 titulaires et 3 suppléants.

Organisme	**Nombre de représentants titulaires à désigner en complément de la délibération C_2020_ en date du 10 septembre 2020**	**Nombre de représentants suppléants à désigner en complément de la délibération C_2020_ en date du 10 septembre 2020**
SICTIAM	2	2

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi).

Toutefois le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances et performance publique » réunie le 5 novembre 2020, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- procéder à la désignation complémentaire des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du SICTIAM ;
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaires : - Albert DAVID
- Cédric DUBOIS

Suppléants : - Nathalie GONZALES
- Karine ALSTERS

A l'issue du vote, les 4 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi membres des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du SICTIAM :

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 26/11/2020
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_157-DE

Titulaires : - Albert DAVID
- Cédric DUBOIS
Suppléants : - Nathalie GONZALES
- Karine ALSTERS

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 25/11/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.